

Soisy-sous-Montmorency, le 14 mars 2017

## APPEL À COTISATION 2017

Cher(e)s collègues,

L'année 2016 marquera notre institution comme une année historique à bien des titres.

**2016 aura été l'année d'une activité policière inédite**, empreinte de mobilisation des chefs de service sur de nombreuses missions, ajoutées à l'habituel travail quotidien de lutte contre la délinquance, autour de diverses thématiques **allant des opérations perpétuelles de maintien de l'ordre public** (déroulement de l'Euro de football et manifestations « anti loi travail » sur l'ensemble du territoire) **à la mise en place de réformes incessantes jusqu'aux attaques terroristes qui ont encore ensanglanté notre nation et endeuillé la Police Nationale.**

**Le contexte de 2016 fut hors norme**, à l'instar de l'exercice du métier de policier qui devient de plus en plus difficile et complexe face à la « haine anti-flic » d'une frange de la population réfractaire à l'autorité et dans le cadre restrictif d'un formalisme procédural de plus en plus pesant.

Les événements exceptionnels et dramatiques qui ont jalonné l'année 2016 auront au moins permis de faire accélérer les réformes statutaires de l'institution, dont certaines avancées majeures pour le Corps de Conception et de Direction qui étaient engagées, notamment l'ensemble des mesures concrètes résultant du protocole de valorisation des carrières et des parcours professionnels du 11 avril 2016.

En effet, le déploiement du Grade à Accès Fonctionnel dénommé Commissaire Général a enfin été finalisé et a permis d'initier un repyramidage du corps tout entier bénéficiant à l'ensemble des commissaires de police.

De même, notre combat pour un allongement de la durée de la **mobilité fonctionnelle à un total maximal de 8 années** d'occupation de poste a finalement abouti à un accord de l'administration, qui a validé le texte actuellement examiné par le Conseil d'Etat.

Notre action syndicale, pragmatique et pugnace, a ainsi permis ces avancées statutaires d'ampleur qui redonnent des perspectives professionnelles et récompensent les chefs de service de l'investissement dans l'exercice de leurs fonctions.

Pour autant, la tâche n'est pas achevée et nous restons mobilisés par les enjeux qui nous attendent encore en 2017.

Il nous faut parvenir à **améliorer davantage les conditions statutaires** actuelles bien sûr, notamment en obtenant la banalisation des échelons spéciaux de commissaire et de divisionnaire, mais il nous faut également **veiller** à ce que **la valorisation des parcours de carrière et la reconnaissance de la qualité du travail effectué** par les membres de notre corps ne restent pas de vaines notions sans réelle traduction, en particulier lors des CAP de mutation et d'avancement auxquelles nous participons.

Au-delà des cas individuels, nous défendons **l'intérêt de notre corps confronté à maintes attaques** émanant trop souvent de notre institution elle-même. La multiplication de réformes structurelles et organisationnelles loin d'être toujours indispensables et pertinentes en sont les exemples flagrants qui usent et découragent nombre de nos collègues.

Il est de notre devoir de surveiller et de tenter de contrecarrer les mesures récurrentes qui contribuent à alimenter la perte de sens du métier de policier et démotivent nos effectifs comme les commissaires de police eux-mêmes (cf. les mesures de complexification de la procédure pénale...).

**A nouveau, le pluralisme syndical aura démontré toute sa pertinence** en suscitant (comme cela a été le cas depuis notre création en 2006) un dynamisme syndical qui a largement contribué aux multiples avancées statutaires récentes (protocole de 2009 et 2016).

**Notre présence forte reste donc plus que jamais nécessaire** pour poursuivre sur cette voie consistant à impulser des évolutions, pour porter la voix de celles et ceux qui soutiennent notre action et pour défendre un métier technique, spécifique et si difficile que certains aimeraient le voir disparaître au profit de gestionnaires ou d'administrateurs plus arrangeants, voire au profit des officiers qui réclament incessamment notre disparition et ne pensent qu'en termes d'opération de fusion-acquisition du CCD pour obtenir des débouchés pour les plus gradés d'entre eux...

C'est pourquoi en cette année 2017 nous **avons besoin du renouvellement de votre soutien** pour être une force de proposition audible et entendue des interlocuteurs au plus haut niveau.

**Nous sommes fiers de la fidélité de nombre d'entre vous ainsi que de tous ceux qui nous rejoignent régulièrement et nous continuerons à relayer vos attentes que nous recueillons en allant à votre rencontre autant que possible.**

**La pérennisation du fonctionnement de notre organisation reste tributaire des cotisations** que vous nous envoyez en ce qu'elles nous permettent notamment de venir vous voir dans vos services pour conserver le contact direct.

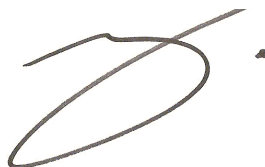
Toujours fidèles à notre engagement à vos côtés, nous comptons, chères et chers collègues, sur votre indéfectible soutien !

Amitiés syndicales.

**Jean-Paul MEGRET**  
Secrétaire National



**Olivier BOISTEAUX**  
Président du SICP



**Mickaël TREHEN**  
Secrétaire National



**Vous pouvez régler votre cotisation**  
- **simplement en envoyant un chèque libellé à l'ordre du SICP**  
ou  
- **en ligne** si telle est votre préférence  
(par CB via PayPal depuis le site [www.commissaires.fr](http://www.commissaires.fr),  
moyen de paiement sécurisé).

<u>Montant des cotisations</u> <b>(déductible à 66% de l'impôt sur le revenu) :</b>	
Elève Commissaire :	20€
Commissaire stagiaire :	50€
Commissaire de police :	100 €
Commissaire divisionnaire :	120 €
Commissaire général :	140 €
Haut fonctionnaire de la PN :	160€
Retraité :	50 €